



Blois, le 3 octobre 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES, INTRAFAMILIALES ET/OU SEXUELLES

Les établissements de santé du Loir-et-Cher, le parquet de Blois, la préfecture et les services de l'Etat, le conseil départemental de l'ordre des médecins, le conseil départemental de l'ordre des sages-femmes, l'ARS Centre Val de Loire, le Conseil Départemental du Loir-et-Cher et l'association France Victimes 41 signent mardi 3 octobre un protocole d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et/ou sexuelles. L'objectif du protocole est de faciliter l'accompagnement de victimes prises en charge par les médecins, les sages-femmes et les établissements de santé du département vers des démarches judiciaires.

#### L'OBJECTIF DE LA CONVENTION

Le protocole indique que « du fait de leurs missions, les établissements de santé ainsi que l'ensemble des médecins libéraux du département sont susceptibles d'accueillir et de prendre en charge des personnes victimes de violences conjugales, intrafamiliales et/ou sexuelles. La lutte contre ces violences et la protection des victimes nécessitent la mise en place d'un continuum dans leur prise en charge et leur accompagnement vers la révélation des faits, afin de pallier les difficultés matérielles et craintes psychologiques qu'elles éprouvent à entamer ou à poursuivre leurs démarches judiciaires. »

Aussi le protocole a pour objectif de favoriser la détection des victimes, à accroître le nombre des signalements des situations de violences, à simplifier et à améliorer le parcours de victimes et à faciliter la démarche des dépôts de plaintes.

## LES DEMARCHES ACCESSIBLES AUX VICTIMES DEPUIS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE

Ainsi, les victimes de violence accueillies en établissement de santé seront accompagnées :

- En les informant de leurs droits et en les orientant vers France Victimes 41 (prise de contact direct possible).
- En les accompagnant vers la révélation des faits à destination de l'autorité judiciaire et/ou des forces de sécurité intérieure et en facilitant leurs démarches, par des signalements ou des prises de rendez-vous auprès des services enquêteurs ;
- En adaptant les modalités de dépôt de plainte à la situation de chaque victime : dépôt de plainte sur place dans certaines situations ou dépôt de plainte simplifié ;
- En facilitant la réalisation d'un examen médical ou médico-légal dans la continuité de son accueil dans l'établissement de santé ;
- En permettant, pour les victimes ne souhaitant pas immédiatement déposer plainte, la réalisation de constats et de prélèvements conservatoires en vue d'une éventuelle procédure judiciaire.

L'ensemble des professionnels de santé, exerçant en libéral ou en établissement de santé, confrontés à une situation de violence, peuvent, suivant les situations effectuer une information préoccupante ou un signalement à la Procureure de la République.

## ENGAGEMENTS DES ETABLISSEMENTS

Chaque signataire s'engage à diffuser le protocole à l'ensemble de ses salariés, ainsi qu'aux médecins et sages-femmes libérales du département, directement ou sous forme de conduites à tenir.

Les établissements de santé s'engagent à assurer une formation continue sur l'accueil et la prise en charge adaptée des victimes de ces violences aux personnels intervenant auprès d'elles.

Chaque signataire désigne des référents ayant pour mission d'assurer la coordination entre les différents partenaires signataires et de veiller à l'application du présent protocole.

## LES 15 SIGNATAIRES DU PROTOCOLE :

- Le Préfet du département de Loir-et-Cher, M. Xavier PELLETIER
- La Procureure de la République près le tribunal judiciaire de Blois, Mme Charlotte BELUET
- Le Président du Conseil de l'Ordre Départemental des Médecins de Loir-et-Cher, Dr Bernard BAUDRON
- La Présidente du Conseil de l'Ordre départemental des Sages-Femmes
- La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, Mme Clara DE BORT
- Le président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, M. Philippe GOUET
- Directeur du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois, M. Olivier SERVAIRE-LORENZET
- Le Directeur du Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay, M. Pierre-Henri GUILLET
- La Directrice du Centre Hospitalier de Vendôme Montoire, Mme Valérie BOISMARTEL
- La Directrice du Centre Hospitalier de Saint-Aignan, Mme Valérie BOTTE
- Le Directeur de la Polyclinique de Blois, M. Vincent QUIOC

- La Directrice de la Clinique du Saint-Cœur, Mme Carine RAFFIN PEYLOZ
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Loir-et-Cher, M. Eric LORTET
- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loir-et-Cher, Colonel Benoît CHEVILLARD
- Le Président de France Victimes 41, M. Rodolf Karel CANOY

### **Contact Presse**

Cabinet du directeur du CHsVB

Thibaut ODIETTE, Responsable communication

[odiettt@ch-blois.fr](mailto:odiettt@ch-blois.fr)

02.54.55.66.86